

MAIRIE DE
CHANTRAINE



DEPARTEMENT DES
VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de François DIOT, Maire, a pris les décisions suivantes :

- * Autorisation accordée au Maire de solliciter une demande de subvention auprès de la Région Lorraine et de l'ADEME pour réaliser un diagnostic complet du réseau d'éclairage public communal.
- * Accord quant au remboursement de quatre participations à l'Accueil Loisirs Sans Hébergement.
- * Accord quant à la décision budgétaire modificative n° 3 pour la réalisation de l'antenne d'assainissement de la rue Varroy prolongée.
- * Accord de principe quant à la participation financière de la ville pour les enfants de Chantraine fréquentant une crèche spinalienne. Une décision finale sera prise après concertation des communes du département par le Conseil Général et l'Association des Maires des Vosges.
- * Vote d'une subvention pour le Projet Educatif Local (250 € pour l'activité cuisine, 400 € pour l'école maternelle et l'étude et 500 € pour l'activité équitation).
- * Accord quant à la participation de la commune aux séances de piscine (2,50 € pour l'école élémentaire et 1,50 € pour l'école maternelle).
- * Accord quant au montant des prix du concours des maisons fleuries 2008.
- * Accord quant au retrait de la Commune de Tilleux du S.D.A.N.C. (Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges).
- * Accord quant au montant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs proposé par le Préfet des Vosges pour l'année 2007.